



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Commission de la recherche

**RAPPORT ANNUEL 2012-2013  
DE LA  
COMMISSION DE LA RECHERCHE  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

**Le 5 juin 2013**

Pour alléger le texte, les termes désignant des personnes en général sont au masculin.

En conformité avec l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission de la recherche fait rapport de ses activités pour l'année 2012-2013, au cours de laquelle elle a tenu 12 séances.

Lors de la réunion du 19 septembre 2012, le recteur a notamment invité la Commission à procéder à l'évaluation périodique des centres de recherche et de création qui arriveront au terme de leur reconnaissance universitaire au cours de l'année, à évaluer les nouvelles demandes de reconnaissance de centres qui lui seront présentées, à procéder à la révision de la *Politique de reconnaissance des centres de recherche* et à donner son opinion sur le projet de *Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts* en cours d'élaboration.

## **1. Évaluation des centres de recherche et de création**

Au cours de l'année, la Commission a complété l'évaluation périodique du centre suivant :

- Le Centre d'optique, photonique et laser (COPL-Laval), dont l'avis adopté par la Commission le 20 septembre 2012 a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 6 novembre 2012.

Elle a par ailleurs effectué ou débuté l'évaluation périodique des centres suivants :

- Le Centre de recherche sur les propriétés des interfaces et la catalyse (CERPIC), dont l'avis adopté par la Commission le 17 octobre 2012 a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 11 juin 2013.
- Le Centre d'études nordiques (CEN-Laval), dont l'avis adopté par la Commission le 6 décembre 2012 a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 5 février 2013.
- Le Centre de recherche en infectiologie (CRI), dont l'avis adopté par la Commission le 21 décembre 2012 a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 5 mars 2013.

- Le Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA), dont l’avis adopté par la Commission le 21 mars 2013 a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 14 mai 2013.
- Le Groupe interinstitutionnel de recherches océanographiques du Québec (Québec-Océan-Laval), dont l’avis adopté par la Commission le 8 avril 2013 a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 14 mai 2013.
- Le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), dont l’avis adopté par la Commission le 22 mai 2013 a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 11 juin 2013.
- Le Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l’emploi (CIRPÉE-Laval). La visite du Centre a eu lieu le 25 avril 2013 et son évaluation se poursuivra en 2013-2014.

En résumé, au cours de l’année 2012-2013, 7 avis ont été déposés au Conseil universitaire par la Commission de la recherche. Les décisions du Conseil ont toutes été dans le sens de ses recommandations, soit 6 maintiens et une suspension de reconnaissance de centres de recherche.

La Commission a également effectué le suivi de la transition de deux centres de recherche du secteur des sciences de la santé en centre thématique, selon les étapes décrites dans l’*Avis sur la mise en place de centres de recherche universitaires thématiques dans le secteur des sciences de la santé* (résolution du Conseil universitaire, juin 2011). Un an après la visite d’évaluation, la Commission devait *vérifier l’existence effective du nouveau regroupement*, une première étape consistant notamment en la mise en place de nouveaux statuts, d’un nouveau modèle de gestion, d’une modification du membership, d’une amorce de planification concertée et d’un plan d’action. La Commission a constaté que cette étape a été franchie avec succès par les deux centres, à savoir le Centre de recherche sur le cerveau, le comportement et la neuropsychiatrie (CRCN), devenu le Centre thématique de recherche en neurosciences (CTRN), ainsi que par le Centre de recherche en cancérologie (CRC), devenu le Centre de recherche sur le cancer.

Suivant une démarche analogue à celle qui a été adoptée pour la création de centres thématiques dans le secteur de la santé, la Commission a reconnu que le Centre de recherche en économie de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie (CREATE) a franchi avec succès la même étape après un an d'existence. Ce Centre devait intégrer ses trois regroupements fondateurs : le Centre de recherche en économie agroalimentaire (CREA), le Groupe de recherche en économie de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (GREEN) et le Centre de données et d'analyse sur les transports (CDAT).

Le secrétaire et le président de la Commission ont par ailleurs rencontré les représentants des regroupements de chercheurs suivants en vue d'une éventuelle demande de reconnaissance universitaire :

- L'Observatoire interdisciplinaire de la création et de la recherche en musique (OICRM-Laval) – 2<sup>e</sup> rencontre.
- Le Centre d'études en droit économique (CÉDÉ) – 2<sup>e</sup> rencontre.
- Le Centre de recherche sur les soins et les services de première ligne – 3<sup>e</sup> rencontre.
- Le Centre interartistique de recherche-crédation de l'Université Laval (CIRCUL-Laval) – 1<sup>ère</sup> rencontre.

Le président et le secrétaire de la Commission ont également rencontré :

- le directeur adjoint du Centre de recherche en endocrinologie moléculaire et oncologique et génomique humaine (CREMOGH), à deux reprises dont l'une en présence du directeur par intérim du CRC, en vue de la création d'un centre de recherche thématique dans le domaine de recherche du Centre;
- la direction du Centre de recherche sur les propriétés des interfaces et la catalyse (CERPIC) dans la perspective de sa transition vers un centre axé sur la chimie verte;

- la direction du STELA, préalablement à la visite du Centre, afin de discuter de l'orientation du Centre;
- la direction et les chercheurs du CRC, en présence de la vice-rectrice rectrice à la recherche et à la création, afin de soutenir le Centre dans sa transition vers un centre thématique;
- la vice-rectrice et le vice-recteur adjoint à la recherche et à la création, à plusieurs occasions, pour coordonner les actions du Vice-rectorat à la recherche et à la création et de la Commission, notamment en matière de soutien dans la démarche des centres en voie de création ou de transformation.

## **2. Révision de la *Politique de reconnaissance des centres de recherche***

La Commission a procédé à la révision de la *Politique de reconnaissance des centres de recherche* qui avait été adoptée en février pour une période de 5 ans. Sans effectuer de changements majeurs, la Commission a défini plus précisément la nature d'un centre de recherche reconnu par l'Université Laval, formulé plus clairement les critères d'évaluation et précisé certains éléments de la procédure d'évaluation périodique. Elle a également mis davantage l'accent sur certains points qui ont pris de plus en plus d'importance au cours des cinq dernières années tels que :

- la dynamique entre les individus, le rôle rassembleur du centre, le partage des responsabilités entre les chercheurs, notamment dans l'encadrement des étudiants, en tenant compte de leur stade d'avancement de leur carrière;
- l'accroissement de la collaboration entre les chercheurs dans la conception et l'exécution de la recherche;
- la planification stratégique et la vision des centres ainsi que le leadership de leur direction.

La nouvelle version de la politique a été adoptée par le Conseil universitaire lors de sa séance du 14 mai pour une période de 5 ans.

### **3. Réflexion sur le rôle de la Commission**

La Commission a entrepris une réflexion sur son rôle en conjonction avec celle qu'elle a effectuée dans le cadre de la révision de la *Politique de reconnaissance des regroupements de recherche et de création à l'Université Laval*. Elle a décidé d'étendre sa réflexion à l'actualisation de son rôle dans l'évaluation des centres, compte tenu de l'état général de leur développement ainsi que sur les moyens de faire profiter davantage la Communauté universitaire de son expérience, au-delà de l'évaluation des centres. Cela l'a conduit à expliquer et à opérationnaliser le rôle d'accompagnement qu'elle joue auprès des centres et à rajuster les indicateurs d'efficacité des centres par rapport à ceux de pertinence et de viabilité. Elle a par ailleurs jugé important de faire connaître ses rôles moins connus et d'identifier les activités qu'elle souhaite accentuer. Le résultat de cette démarche est présenté dans le document intitulé *Réflexion sur le rôle de la Commission de la recherche*<sup>1</sup>. Le but de celui-ci est principalement de renseigner la Communauté universitaire et les personnes qui joignent la Commission sur sa mission et ses actions.

### **4. Opinion de la Commission sur le projet de *Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts***

Le projet de *Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts* a été commenté par les membres la Commission de la recherche. La Commission juge qu'il est en accord avec l'esprit et les recommandations de l'avis qu'elle avait remis au recteur en mai 2009 sur les critères de reconnaissance des instituts à l'Université Laval. Il opérationnalise l'évaluation et détermine le rôle des intervenants. Il le fait d'une façon créative qui respecte bien la diversité des instituts et la souplesse requise pour les évaluer adéquatement. La Commission a suggéré certains éléments de précision notamment sur la nature d'un institut, en particulier par rapport à celle d'un centre de recherche.

<sup>1</sup> Annexe 3

## **Adoption du rapport et informations complémentaires**

Le présent rapport annuel pour l'année 2012-2013 a été adopté par la Commission de la recherche lors de sa séance du 5 juin 2013.

L'Annexe 1 présente la liste des centres de recherche reconnus et l'Annexe 2, la composition de la Commission.

Pour la Commission de la recherche,



Pascal Daleau

Président

Le 5 juin 2013

## ANNEXE 1

### Liste des regroupements de recherche reconnus par le Conseil universitaire 2012-2013

<b>1. CEF - LAVAL</b> Centre d'étude de la forêt	Directeur : Louis Bernier
<b>2. CÉLAT-LAVAL</b> Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions	Directrice : Allison Bain
<b>3. CEN-LAVAL</b> Centre d'études nordiques	Directrice : Najat Bhiry
<b>4. CERMA</b> Centre de recherche sur les matériaux avancés	Directeur : Gaétan Laroche
<b>5. CERPIC</b> Centre de recherche sur les propriétés des interfaces et la catalyse	Directeur : Peter Hugh McBreen
<b>6. CIÉQ-LAVAL</b> Centre interuniversitaire d'études québécoises	Directeur : Marc St-Hilaire
<b>7. CIÉRA</b> Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones	Directeur : Martin Hébert
<b>8. CIRPÉE-LAVAL</b> Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi	Directeur : Guy Lacroix
<b>9. CIRRELT-LAVAL</b> Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport	Directeur : Angel Riuz
<b>10. CIRRIS</b> Centre interuniversitaire de recherche en réadaptation et intégration sociale	Directeur Luc Noreau
<b>11. COPL-LAVAL</b> Centre d'optique, photonique et laser	Directeur : Réal Vallée
<b>12. CRAD</b> Centre de recherche en aménagement et développement	Directrice : Marie-Hélène Vandersmissen
<b>13. CRB</b> Centre de recherche sur le bois	Directeur : Alain Cloutier
<b>14. CRBR</b> Centre de recherche en biologie de la reproduction	Directeur : Pierre Leclerc
<b>15. CRC</b> Centre de recherche en cancérologie	Directeur : Luc Beaulieu par intérim
<b>16. CTRN</b> Centre de recherche thématique en neurosciences	Directeur : André Parent
<b>17. CREATE</b> Centre de Recherche de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie	Directeur : Patrick Gonzalez
<b>18. CREMOGH</b> Centre de recherche en endocrinologie moléculaire et oncologique et génomique humaine	Directeur : Fernand Labrie
<b>19. CRG</b> Centre de recherche en géomatique	Directeur : Mir Abolfazl Mostafavi
<b>20. CRH</b> Centre de recherche en horticulture	Directrice : Nicole Benhamou
<b>21. CRI</b> Centre de recherche en infectiologie	Directeur : Michel G. Bergeron



<b>22. CRIB-LAVAL</b> Centre de recherche sur les infrastructures en béton	Directrice : Josée Duchesne
<b>23. CRIEVAT-LAVAL</b> Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail	Directrice : Geneviève Fournier
<b>24. CRIFPE-LAVAL</b> Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante	Directeur : Érick Falardeau
<b>25. CRILCQ-LAVAL</b> Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises	Directrice : Andrée Mercier
<b>26. CRIRES-LAVAL</b> Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire	Directrice : Thérèse Laferrière
<b>27. CRI-VIFF-LAVAL</b> Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes	Directrice : Geneviève Lessard
<b>28. GESER</b> Groupe de recherche en santé respiratoire	Directeur : François Maltais
<b>29. GIREF</b> Groupe interdisciplinaire de recherche en éléments finis	Directeur : André Fortin
<b>30. GIROUL</b> Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'obésité de l'Université Laval	Directeur : Denis Richard
<b>31. GREB</b> Groupe de recherche en écologie buccale	Directeur : Daniel Grenier
<b>32. GRIP-LAVAL</b> Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant	Directeur : Michel Boivin
<b>33. JEFAR</b> Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque	Directrice : Marie-Christine Saint-Jacques
<b>34. LOEX</b> Laboratoire d'organogénèse expérimentale	Directeur : François Auger
<b>35. PROTEO-LAVAL</b> Regroupement québécois de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines	Directeur : Normand Voyer
<b>36. QUEBEC-OCÉAN-LAVAL</b> Groupe interinstitutionnel de recherches océanographiques du Québec	Directeur : Maurice Levasseur
<b>37. REGAL-LAVAL</b> Centre de recherche sur l'aluminium	Directeur : Houshang Darvishi Alamdari
<b>38. REPARTI-LAVAL</b> Regroupement pour l'étude des environnements partagés intelligents répartis	Directeur : Denis Laurendeau
<b>39. STELA</b> Centre de recherche en sciences et technologie du lait	Directeur : Yves Pouliot

**ANNEXE 2**  
**Composition de la Commission de la recherche 2012-2013**

<b>Composition</b>	<b>Membres</b>	<b>Fin de mandat ou départ</b>
Président	DALEAU, Pascal	2014-04
Doyenne de la FÉSP	AUDETTE, Marie	d'office
Trois professeurs Art et lettres	DAIGLE, Johanne, FL	2013-10
	MARTEL, Guylaine, FL	2014-10
	POSTE VACANT <i>*KISS, Jocelyne, FAAAV</i>	2012-10
Trois professeurs Sciences humaines	TAILLON, Patrick, FD	2013-11
	GUAY, Frédéric, FSE	2013-11
	DUMONT, Serge, FSS	2013-10
Deux professeurs Sciences de la santé	BARBIER, Olivier, FP	2015-01
	DESHAIES, Yves, FM <i>*LEBEL, Marcel, FM</i>	2015-09
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	MOSTAFAVI, Mir Abolfazl <i>*CHRISMAN, Nicholas, FFGG</i>	2015-09
	ALAMDARI, Houshang Darvishi, FSG	2014-09
	WITZEL, Bernd, FSG	2014-09
	MICHAUD, Dominique, FSAA	2014-11
Deux étudiants de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	PIALASSE, Jean-Philippe <i>*POLIQUIN, Émilie-Jade</i>	2014-06
	CLERSON-GUICHERD, Frédéric	2013-06
Deux représentants des centres de recherche reconnus	JEANNOTTE, Lucie, FM	2015-03
	CAULIER, Brigitte, FL	2015-03
Deux personnes désignées par le Conseil de la FÉSP	POIRIER, Paul-Hubert, FTSR	2015-02
	LAURENDEAU, Denis, FSG <i>*HÉBERT, Marc, FM</i>	2015-11
Un professionnel de recherche	TREMBLAY, Gynette <i>*DUFOUR, Josée</i>	2014-11
Le recteur	BRIÈRE, Denis	d'office
La vice-rectrice à la recherche et à la création et son représentant	D'AMOURS, Sophie, représentée par MAYRAND, Denis (vice-recteur adjoint)	d'office
Le secrétaire	DUMAS, Michel	2014-05
Observateur(s)	POULIN, Diane, FSA	

*\* Membre dont le mandat a pris fin ou qui a démissionné en cours d'année.*

## ANNEXE 3

### Réflexion sur le rôle de la Commission de la recherche

#### Préambule

La présente réflexion de la Commission, qui porte sur la façon d'exercer son rôle dans le contexte actuel, est de l'ordre de la régie interne. Elle se situe dans les limites de ses responsabilités selon l'article 115 des *Statuts de l'Université Laval*, en vertu duquel « Les commissions universitaires adoptent des règlements pour leur gouverne et leur régie interne, concernant notamment le quorum, le mode de convocation, le lieu et la procédure de leurs séances. Elles peuvent modifier ces règlements lorsqu'elles le jugent opportun ».

#### 1. État de la question

Les fonctions et les pouvoirs de la Commission de la recherche sont définis de la façon suivante à l'article 121 des *Statuts de l'Université Laval* :

« Relevant du Conseil universitaire, la Commission de la recherche considère toute question qui se rapporte au développement et à la coordination de la recherche dans l'Université et sur laquelle le Conseil universitaire ou le recteur désirent avoir un avis. »

Elle est donc une instance de consultation en appui aux décisions de la direction de l'Université. Elle se voit réitérer chaque année par le recteur le mandat général de procéder à l'évaluation des demandes de reconnaissance de nouveaux centres et à l'évaluation périodique des centres reconnus qui sont rendus au terme de leur période de reconnaissance. Elle reçoit également du recteur des mandats particuliers sur diverses questions relatives au développement et à la coordination de la recherche.

#### *L'évaluation des centres de recherche*

À l'époque de sa création, la Commission s'est penchée sur diverses questions relatives à la structuration de la recherche prise au sens large, avant de définir le cadre de référence ainsi que la procédure de reconnaissance et d'évaluation des centres de recherche. Les centres de recherche, qui constituent l'une des formes les plus tangibles de structuration de la recherche, ont toujours occupé une grande place dans les travaux de la Commission. D'émergents qu'ils étaient au départ, les centres de recherche universitaires québécois sont devenus de plus en plus performants, d'abord individuellement, puis, pour plusieurs d'entre eux, par divers types d'alliances interinstitutionnelles. À l'Université Laval, leur nombre a plus que doublé par rapport à ce qu'il était en 1990, de sorte que la Commission, qui ne suffisait plus à la tâche au début des années 2000, a dû alléger de façon importante sa procédure d'évaluation.

Lors de la présentation du dernier mandat de la Commission, le recteur a mentionné que le soin particulier accordé par l'Université Laval à l'encadrement de l'évaluation des centres était reconnu dans le réseau universitaire québécois. Le travail effectué par la Commission et ses avis sont également appréciés par le Conseil universitaire. Néanmoins, certains de ses membres, notamment les représentants des centres de recherche, plaident régulièrement pour un allègement de la procédure d'évaluation. Toutefois, la Commission l'a simplifiée jusqu'à la limite jugée acceptable par le Conseil universitaire, qui tient à ce que les évaluations demeurent approfondies et les avis détaillés.

Les centres ne sont pas évalués dans le cadre de concours ni classés en fonction de leurs performances. Chacun des centres est évalué individuellement selon des critères bien définis, établis en fonction des objectifs de l'Université en matière de structuration de la recherche. Les évaluations sont donc critériées, mais sans être normatives, en ce sens que les centres ne sont pas comparés les uns aux autres comme ils le sont par les organismes subventionnaires en vue de départager ceux qui sont financés de ceux qui ne le sont pas. Le seul fait de demander aux centres de rendre régulièrement des comptes en fonction de critères reflétant les valeurs et les exigences de l'Université crée un phénomène d'autorégulation. Lorsque l'évaluation révèle que le statut de centre reconnu ne convient pas, ou qu'il ne convient plus, la reconnaissance n'est pas accordée ou renouvelée, souvent à la suite du retrait de la demande d'un commun accord.

La direction de l'Université se demande régulièrement s'il ne faudrait pas réserver la reconnaissance institutionnelle à un nombre restreint de centres pour encourager la poursuite de l'excellence ou en raison des limites des ressources financières internes disponibles pour assurer leur soutien. Pour sa part, la Commission considère que les centres doivent être reconnus lorsqu'ils répondent aux exigences de la *Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création à l'Université Laval*, indépendamment de toute autre considération.

Compte tenu du niveau général de performance et de qualité atteint par les regroupements de chercheurs actuels, la Commission met maintenant davantage l'accent sur leur accompagnement dans leur développement. Elle fait de son mieux, sur la base de son expérience et de sa perspective d'ensemble, pour dynamiser la recherche dans chacun des centres, qu'elle visite périodiquement, en leur signalant leurs points forts et leurs points faibles. Elle se voit comme un intermédiaire entre les chercheurs des centres reconnus et la direction de l'Université. Elle communique les attentes de cette dernière aux responsables des centres d'une façon adaptée à leur domaine et les aide à en tenir compte dans leurs activités et leurs projets de développement. En contrepartie, les échanges avec les chercheurs permettent à la Commission d'avoir une juste perception de leurs besoins et des facteurs externes de changement, ce qui l'aide à conseiller judicieusement le Conseil universitaire et le recteur en matière de structuration de la recherche. La Commission souhaite permettre aux regroupements de l'Université d'atteindre, maintenir ou dépasser le niveau d'excellence requis pour la reconnaissance universitaire, selon qu'ils sont en émergence ou en développement. La Commission est convaincue que cette façon de faire, qui a conduit à une augmentation du nombre de centres reconnus somme toute assez constante et raisonnable, a été et continuera d'être clairement au bénéfice de l'Université.

La Commission a toujours eu toute latitude pour l'interprétation des critères d'évaluation et la détermination des indicateurs de productivité. Il lui a paru important, à ce stade-ci, de vérifier si l'actualisation de son rôle pourrait mieux se traduire dans l'application des critères d'évaluation

et donner lieu à des changements dans les indicateurs qu'elle a rassemblés dans le *Guide d'évaluation des centres de recherche et de création*. Les résultats de ses réflexions sur ce point sont présentés dans la section 2.

*L'examen de diverses questions relatives au développement et à la coordination de la recherche*

Le temps et l'énergie que la Commission a consacrés à l'évaluation des centres ne l'ont pas empêchée de réfléchir en profondeur sur divers sujets reliés à la structuration de la recherche. Elle l'a très souvent fait pour donner des conseils avisés au recteur et au Vice-rectorat à la recherche et à la création sur des questions relativement circonstanciées et pragmatiques. Elle s'est notamment penchée sur les sujets suivants depuis une décennie :

- l'élaboration d'un cadre de référence pour la création et l'évaluation des instituts de recherche;
- la conception d'un nouveau modèle de centre de recherche universitaire en milieu hospitalier;
- la révision de la formule de financement des centres de recherche universitaires;
- l'établissement d'une procédure de mise à jour et de suivi du *Plan de développement de la recherche* ainsi que la production d'avis sur chacun des projets de plans de développement de la recherche de l'Université;
- l'examen de projets de politiques ou de règlements institutionnels en matière de recherche, comme la *Politique concernant l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests*, les *Directives relatives à la réalisation de projets de recherches impliquant des sujets humains*, les *Directives relatives à la gestion des banques de données et de tissus*, les *Modalités de gestion de l'éthique de la recherche sur les sujets humains*, la *Politique institutionnelle relative aux chaires de recherche*.

Il paraît maintenant opportun de se demander comment les activités de la Commission, au-delà de l'évaluation des centres, pourraient être mieux connues et développées au bénéfice de la communauté universitaire. Ce sujet est abordé dans la section 3.

## **2. Révision du *Guide d'évaluation des centres de recherche et de création***

### **2.1 Rééquilibrage de l'importance accordée aux indicateurs d'efficacité des centres par rapport à ceux de pertinence et de viabilité**

Le *Guide d'évaluation des centres de recherche et de création* présente sous un angle opérationnel les critères d'évaluation contenus dans la *Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création de l'Université Laval*. Il a été rédigé pour servir d'aide-mémoire, dans le but de couvrir tous les aspects des critères d'évaluation lors de l'évaluation des centres. Il a aussi été mis à la disposition des directeurs des centres comme guide d'élaboration du texte de présentation de leur dossier d'évaluation. La Commission a donc jugé nécessaire de vérifier si les indicateurs qu'il contient et le poids relatif qui leur est accordé conviennent toujours, dans l'état actuel de la structuration de la recherche et maintenant que le rôle de la Commission consiste particulièrement à accompagner les centres dans leur développement stratégique, en plus de l'examen de leurs performances.

Lorsque les centres étaient soutenus principalement dans le but d'accroître la compétitivité des chercheurs, un jugement était porté presque une fois pour toutes sur leur pertinence, au départ, et une attention particulière était accordée aux indicateurs d'efficacité ainsi qu'à la viabilité financière du centre. Étant donné que les centres sont maintenant mieux financés et que les chercheurs sont plus concurrentiels, la question de la viabilité se pose davantage en termes de leadership et la pertinence redevient d'actualité sous l'angle de la planification et des regroupements stratégiques et sous celui de la formation d'étudiants. Les publications des chercheurs et leur financement, qui font périodiquement l'objet d'un examen attentif, témoignent de la productivité des centres.

L'utilisation des publications et du financement au jugement des pairs comme indicateur de l'efficacité des centres était présentée de la façon suivante dans la première version de la *Politique d'évaluation des centres de recherche à l'Université Laval*, de 1991 : « On comprendra aisément que les membres de la Commission de la recherche n'aient pas la compétence pour juger de la qualité et de la pertinence de la recherche effectuée dans tous les champs du savoir. C'est au jugement des pairs qu'il leur faut avoir recours pour se prononcer sur les divers indicateurs de pertinence et d'efficacité. Il appartient donc au centre d'étayer ses affirmations à l'aide des preuves habituelles : liste des publications, liste des subventions obtenues, extraits d'évaluations effectuées par des organismes subventionnaires, etc. ». Les méthodes de mesure de la productivité ont été par la suite raffinées et adaptées aux changements en cette matière par la communauté scientifique, notamment par le recours aux mesures de citations. Mais, l'approche bibliométrique suscite de fortes réactions négatives et conduit surtout à une mesure de la productivité individuelle des chercheurs, alors que la Commission se préoccupe de la valeur ajoutée créée par les centres. Celle-ci nécessite une vision d'avenir, une programmation scientifique structurée et planifiée, l'établissement d'une culture de collaboration entre les membres réguliers, des activités d'animations scientifiques structurantes et la volonté de créer un milieu de formation à la recherche et par la recherche optimal à l'échelle du centre.

La Commission effectue toujours une analyse approfondie des informations sur les activités du centre évalué (allant notamment jusqu'à la lecture des curriculum vitae des chercheurs). Son jugement est basé sur des données factuelles. Il est axé sur la viabilité et l'efficacité de l'ensemble, cette dernière reflétant un équilibre entre la production d'articles scientifiques ou d'œuvres, la formation d'étudiants, le transfert de connaissances et le rayonnement. Des membres réguliers peuvent être moins performants individuellement à certains moments de leur carrière tout en continuant de jouer un rôle important dans la réalisation de la programmation scientifique. Par ailleurs, les responsabilités en matière d'encadrement d'étudiants, de publication ou de gestion peuvent différer grandement entre les nouveaux chercheurs et les membres expérimentés du centre. La Commission évite de s'engager dans la recherche et l'interprétation de données complexes sur la productivité des chercheurs. Elle concentre son attention sur les indicateurs relatifs à la planification stratégique et au leadership de la direction du centre.

Les indicateurs quantitatifs de performance utilisés par la Commission sont considérés comme des balises lui permettant de détecter le plus objectivement possible des variations pour tenter de comprendre la situation des centres, dans leur évolution et leur environnement. Afin de créer une dynamique positive, la Commission compare la performance d'un centre avec celle des autres centres de recherche reconnus de l'Université Laval. Elle tient alors compte des caractéristiques propres aux secteurs et aux domaines de recherche avant de se prononcer.

Même si la Commission se fie au jugement des comités d'évaluation des organismes subventionnaires, elle est consciente que ceux-ci peuvent accorder peu d'importance à certaines caractéristiques de la productivité des chercheurs qui présentent de l'intérêt pour la Commission lorsqu'elles sont révélatrices de la présence ou de l'absence d'éléments que l'Université juge essentiel de retrouver dans ses centres de recherche, selon ses valeurs. C'est notamment le cas de la création d'un milieu de formation et d'un encadrement de haute qualité pour les étudiants. Par ailleurs, la Commission va beaucoup plus loin dans l'évaluation de la viabilité à long terme des centres. Elle tient compte de leur origine, de leurs phases favorables autant que celles qui ont été plus critiques, afin de les conseiller et, au besoin, les accompagner dans les décisions qu'ils doivent prendre. La Commission encourage systématiquement les centres à tenter d'obtenir des subventions externes d'infrastructure, mais sans en faire une condition pour leur reconnaissance, parce qu'elle a toujours considéré qu'elle devait juger elle-même de leur pertinence.

## 2.2 Éléments mis en relief dans le Guide d'évaluation des centres de recherche et de création

- La Commission a procédé à la révision du *Guide d'évaluation des centres de recherche et de création* à la lumière des considérations précédentes. Elle a constaté à cette occasion que cet outil de travail, qui a été en bonne partie construit par ajouts successifs, contenait un certain nombre de redondances, d'imprécisions et de confusions. Elle a donc formulé plus clairement ce qu'elle souhaite évaluer, en s'assurant particulièrement de la visibilité des attentes particulières de l'Université.

La Commission accorde une très grande importance à la dynamique entre les individus, au rôle rassembleur du centre, au partage des responsabilités entre les chercheurs, particulièrement dans l'encadrement des étudiants, notamment pour s'assurer que le départ simultané de chercheurs hautement productifs ne mettrait pas en péril l'existence du centre. La Faculté des études supérieures et postdoctorales a constaté que l'isolement des étudiants avait un effet négatif sur le taux de persévérance dans les études. Même s'il n'existe pas d'études comparatives sur les taux de diplomation dans les centres par rapport à l'ensemble de l'Université, il relève de l'évidence que les centres contribuent de façon particulière à contrer cet isolement.

Par son appui aux centres de recherche, l'Université vise à favoriser la collaboration entre les chercheurs dans la conception et l'exécution de la recherche, laquelle donne lieu à un accroissement des codirections d'étudiants, des copublications et des demandes de subventions conjointes.

Au-delà de la santé individuelle de chacun des centres, la Commission se préoccupe aussi de ce que procure leur reconnaissance institutionnelle, de son effet de levier et sa valeur ajoutée pour l'Université. Elle cherche à être visionnaire dans son accompagnement des centres et à amener ces derniers à le devenir également dans leurs plans de développement. La Commission se doit particulièrement d'être à l'écoute des aspirations des nouvelles générations de chercheurs en matière d'orientation et de développement des centres.

La notion de valeur ajoutée résultant de l'existence des centres est d'une grande importance pour mieux cerner et évaluer l'atteinte des objectifs visés par la structuration de la recherche, en termes de percées scientifiques dans chacun des axes de recherche des centres, en matière de collaboration et de création d'un milieu de vie scientifique et social (mentorats, révision des demandes de fonds, soutien des nouveaux chercheurs et des chercheurs en difficulté).

L'Université se préoccupe aussi grandement de la planification stratégique du développement des centres et du leadership de leur direction. Les directions des centres devront présenter un plan de développement pour les cinq prochaines années et faire état des moyens qu'elles comptent prendre pour atteindre leurs objectifs (elles devront aussi montrer qu'elles se sont dotées des moyens nécessaires pour ne pas être submergées par la gestion courante du centre et être en mesure de consacrer du temps et de l'énergie à la planification stratégique).

Enfin, les critères d'évaluation, qui sont formulés en fonction de la recherche traditionnelle, doivent être adaptés, le cas échéant, aux regroupements de créateurs ou à la dimension création de certains centres de recherche. L'application de certains critères à la recherche-crédation ne s'éloigne probablement pas beaucoup de l'approche habituelle (notamment ceux qui ont trait à la viabilité et à la pertinence), mais l'application d'autres critères est moins évidente (comme l'efficacité par la diffusion des connaissances et des résultats de recherche ou de création par des canaux reconnus, l'évaluation par les pairs, ce qui dans l'ensemble de la production est jugé innovateur, ou la formation des étudiants à la recherche-crédation).



### **2.3 Exploration d'indicateurs complémentaires au Guide**

Des indicateurs sont particulièrement difficiles à traiter et des instances comme le U15 y consacrent beaucoup d'énergie. C'est notamment le cas de la durée des études et des taux d'abandon. Il existe des données sur les taux de diplomation par secteurs à l'échelle canadienne qui pourraient permettre d'établir des comparaisons, mais le fait que plusieurs des centres de l'Université recouvrent plus d'un secteur constitue une difficulté.

La comparaison de la productivité d'un centre par rapport à ce qu'elle était lors de l'évaluation précédente et par rapport à la moyenne des autres centres de l'Université dans le même secteur permet de s'assurer que les centres sont productifs selon les standards de l'Université Laval. La Commission utilise les moyennes sectorielles, non pas comme des normes, mais comme des points de références lui permettant de détecter des variations, qu'elle cherche ensuite à expliquer.

Il serait intéressant de pouvoir comparer les centres de l'Université Laval à ceux d'autres universités, idéalement à l'échelle mondiale. Les données aussi fines que celles qu'utilise la Commission sont cependant rares à l'extérieur des centres reconnus de l'Université. L'Université s'est abonnée à la banque d'informations Thomson et Reuthers et il serait intéressant d'explorer son potentiel, en collaboration avec le Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI).

La Commission juge important d'accorder autant, sinon plus d'importance à la qualité qu'à la quantité. Dans cette optique, les chercheurs seront invités à présenter un nombre significatif de résultats marquants dans chaque axe.

À l'échelle locale, il pourrait également être intéressant d'utiliser les données compilées au cours des ans par la Commission pour suivre l'évolution des centres et des secteurs.

### **3. Les autres rôles de la Commission**

Depuis plusieurs années, la Commission s'interroge sur la façon d'optimiser son expertise et les résultats de ses réflexions pour contribuer davantage au développement stratégique de la recherche et en faire profiter l'ensemble de la communauté universitaire. Elle a d'abord dû consacrer beaucoup d'efforts à l'allègement de l'évaluation des centres. Elle y est parvenue et, en jouant plus un rôle d'accompagnateur que de contrôle lors des évaluations, elle estime maintenant être davantage un vecteur de développement.

Dans cette perspective, la Commission trouve révélateur qu'un plus grand nombre de chercheurs la consultent bien avant d'en être rendus à l'étape d'une demande de reconnaissance, pour échanger sur leurs projets de regroupement, qui peuvent ensuite suivre d'autres voies que la reconnaissance institutionnelle comme centre de recherche. Ces activités, dans lesquelles la Commission s'investira sans doute de plus en plus, font le pont entre ses responsabilités d'évaluation et sa volonté de jouer un rôle proactif.

Par ailleurs, la Commission a réfléchi en profondeur sur divers sujets liés à la structuration de

la recherche et cette réflexion, solidement ancrée dans une connaissance de la réalité vécue par les centres de recherche, lui a permis d'acquérir une expertise assez unique et de bénéficier tant de la confiance des chercheurs que de celle de la direction de l'Université.

Les résultats de ces réflexions, qui ne nécessitaient pas l'adoption de résolutions par le Conseil universitaire, n'ont généralement pas donné lieu à des avis au Conseil universitaire ni fait l'objet d'une diffusion auprès de la communauté universitaire. Ils ont été très utiles à la Commission pour la compréhension de l'évolution de la structuration de la recherche et dans sa contribution, par ses conseils, à la dynamisation des centres. Cependant, ce travail de réflexion est peu connu et certains croient que la Commission se limite à l'évaluation des centres. Il faudrait donc trouver le moyen de mieux faire connaître les résultats de ce qu'elle fait déjà.

La Commission devrait aussi consacrer plus de temps à des réflexions pouvant contribuer au développement de la recherche, dans les limites de son rôle consultatif et de ses ressources. Elle pourrait proposer à la direction de l'Université l'examen de questions stratégiques liées aux défis de la recherche. Pour cela, la Commission devra probablement trouver des moyens de mieux s'informer, avec la collaboration du Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI), par exemple. Elle pourrait également former des comités de travail, dont certains pourraient même être constitués de représentants des autres commissions permanentes pour des sujets d'intérêt commun.

Le tableau suivant présente les missions, rôles et activités de la Commission de la recherche, et indique, en italique, les rôles et activités qu'elle souhaite accentuer.

**Missions, rôles et activités de la Commission de la recherche**

Missions de la Commission selon les statuts de l'Université	Rôles	Activités	
Considérer toute question, à la demande de la direction de l'Université, qui se rapporte à la coordination de la recherche dans l'Université	Évaluation des centres (mandat récurrent)	Élaboration et révision des critères et de la politique de reconnaissance et d'évaluation des centres	
		Évaluations périodiques (en moyenne, 8 centres par année) : Visite des centres, avis au CU	
		Évaluation de nouvelles demandes de centres (1 ou 2 par année) :  Évaluation préalable du dossier du centre, rencontre éventuelle avec sa direction, visite du centre, avis au CU	
		<i>Consultations préalables aux demandes de reconnaissance (en croissance) :</i>	
		<i>Conseils donnés relativement à la manière de structurer la recherche</i>	
	Conseils sur d'autres formes de coordination de la recherche		Examen des autres formes existantes de regroupements de chercheurs
			Examen de projets de politiques institutionnelles sur la structuration de la recherche (chaires, instituts, etc.)
			<i>Exploration de nouveaux modèles de regroupements, comme les centres de recherche universitaires thématiques dans le secteur de la santé</i>
	Conseils sur des questions générales en lien avec les regroupements de chercheurs		<i>Réflexions issues de l'évaluation des centres, comme le décloisonnement</i>
			<i>Réflexion de nature prospective sur la</i>

		<i>structuration de la recherche</i>
Considérer toute question, à la demande de la direction de l'Université, qui se rapporte au développement de la recherche dans l'Université	Conseils sur le développement stratégique de la recherche	Plan de développement de la recherche du VRRC :
		Réflexion sur la nature et la forme du document, la procédure de mise à jour et l'examen des projets de plans
		<i>Conseils sur financement de la recherche</i> - Interne - Externe
	Conseils sur le développement des conditions administratives d'exécution de la recherche	<i>Identification d'obstacles administratifs de nature générale et recherche de solutions</i>
		Examen de règlements institutionnels, comme :
		Examen du projet de Directives relatives à la réalisation de projets de recherche impliquant des sujets humains  Examen du projet de Directives relatives à la gestion des banques de données et de tissus
<i>Conseils divers à la direction de l'Université</i>	<i>Enquêtes sur les besoins et les aspirations des chercheurs</i>	
	<i>Identification de nouvelles voies de développement de la recherche à explorer</i>	
	<i>Avis et informations à la direction de l'Université sur des questions faisant appel à l'expertise de la Commission</i>	

#### **4. Incidence de la nouvelle orientation de la Commission sur les *Statuts* et la *Politique de reconnaissance et d'évaluation des centres***

##### *Sur les Statuts*

Selon les Statuts de l'Université, « la Commission considère toute question qui se rapporte au développement et à la coordination de la recherche dans l'Université et sur laquelle le Conseil universitaire ou le recteur désirent avoir un avis ». Comme le recteur consulte systématiquement son président sur les mandats qu'il souhaite lui confier et sur ceux qu'elle souhaite recevoir, celle-ci a toute liberté de proposer des mandats sur les questions qu'elle juge importantes.

La vision actuelle de la Commission sur son rôle et ses activités demeure donc compatible avec les fonctions et les pouvoirs qui lui sont conférés par les *Statuts de l'Université*, lesquels sont formulés dans des termes très larges et généraux et doivent demeurer les plus immuables possible.

##### *Sur la Politique de reconnaissance et d'évaluation des centres*

La présente réflexion de la Commission sur l'actualisation de son rôle ayant débouché sur une révision approfondie du *Guide d'évaluation des centres de recherche et de création*, il a paru pertinent, lors de la révision de la *Politique de reconnaissance et d'évaluation des centres* en vue de son adoption par le Conseil universitaire en mai 2013, de remplacer la section sur la présentation des critères d'évaluation des centres par le contenu du Guide révisé, qui se trouve ainsi à disparaître comme document distinct.

La *Politique de reconnaissance des regroupements de recherche et de création à l'Université Laval* comprenait auparavant des sections sur les principes et les valeurs à promouvoir, les objectifs de l'Université en matière de regroupement des chercheurs et la mise en œuvre de la Politique. Cela amenait la Commission à actualiser chaque fois ses interventions et à les situer dans leur contexte. Puis, la Politique a pris la forme qu'on lui connaît maintenant, en 2008, dans le cadre d'une démarche de simplification de la présentation des politiques institutionnelles orchestrée par le Secrétariat général, avec laquelle la Commission était tout à fait d'accord.

La présente réflexion sur l'actualisation de son rôle, en fonction de l'évolution du contexte de la recherche, a préparé la Commission à la révision de la Politique. Elle s'est ainsi trouvée à renouer avec une pratique qui risquait de se perdre. Il pourrait s'avérer pertinent qu'elle maintienne cette pratique à l'avenir en profitant de la révision périodique de la Politique pour réfléchir également sur la réactualisation de son rôle.

Le 22 mai 2013